Cadrage Licence

# I. Cadrage National des Formations (CNF) communs aux L et M.

Toute formation doit respecter le cadre national des Formation, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

# II. Cadrage national spécifique aux licences

**Art. 14. −** L’aménagement des parcours dès la première année de licence permet la réussite des étudiants en tenant compte des profils des bacheliers.

L’organisation de la formation favorise l’intégration en cours de cursus de licence d’étudiants issus de sections de technicien supérieur et de formations aux diplômes universitaires de technologie, que ce soit dans le cadre de réorientations, de poursuite ou de reprise d’études.

**Art. 15. −** Conformément à l’article L. 612-2 du code de l’éducation, les parcours types mentionnés à l’article 4 du présent arrêté sont conçus de manière à permettre aux étudiants d’élaborer progressivement leur projet personnel et professionnel en favorisant leur intégration, leur orientation et leur spécialisation au fur et à mesure de l’avancée dans le cursus.

La spécialisation progressive repose sur la mise en œuvre du principe de continuité, méthodologique et pédagogique, entre l’enseignement secondaire et l’enseignement supérieur. Cette continuité inclut des séquences d’accompagnement en début de formation, puis à chacune des étapes clés de la formation en fin d’année universitaire ou de semestre de formation. Elles permettent l’élaboration du projet personnel et professionnel.

L’architecture des parcours types en licence est élaborée par les établissements, au sein de leur offre de formation, conformément aux principes suivants :

– en début de cycle, tout étudiant doit pouvoir bénéficier d’une organisation donnant accès à plusieurs mentions de licence ou de licence professionnelle ;

– cette organisation repose sur des équipes pédagogiques pluridisciplinaires ;

– cette organisation permet à tout étudiant, en cours de cycle et au plus tard à la fin du semestre 4 du cycle licence, de retarder ou de modifier le choix de sa mention de licence ou de licence professionnelle en lien avec son projet personnel et professionnel en gardant le bénéfice des crédits ECTS acquis. Cette organisation se traduit donc par un socle commun défini en termes de compétences suffisantes pour permettre ces réorientations ;

– tout étudiant bénéficie de paliers d’orientation lui permettant, sur la base des connaissances et des compétences qu’il a acquises, de rejoindre soit l’un ou l’autre des parcours types de la formation en question, soit une autre formation dans l’hypothèse où celle dans laquelle il est engagé se révélerait ne pas ou ne plus correspondre à son projet.

L’offre de formation conduisant au diplôme national de licence a pour objectif qu’au sein de chaque mention de licence un parcours type préparant à une ou à plusieurs mentions de licence professionnelle soit proposé aux étudiants. Le choix de ce parcours type par l’étudiant ne peut avoir pour effet d’empêcher la poursuite d’études jusqu’au diplôme national de licence.

# III. Cadrage établissement

1 UE comporte entre 3 et 9 crédits

1 ECTS correspond à 10 heures étudiants

….

# IV. Cadrage UFR

## 1/ La mention

La mention correspond à un ensemble de compétences disciplinaires qui lui sont propres et à des compétences transversales à toutes les licences de la Faculté.

Les compétences disciplinaires sont partagées par tous les parcours.

La mention permet de s’orienter vers les masters de la même discipline : elle doit apporter les prérequis nécessaires à leurs suivis.

## 2/ Les parcours

Le parcours apporte une spécialisation, le renforcement d’un thème inclus dans la mention. Il facilite une poursuite d’étude dans ce même thème au niveau master.

Dans un parcours, il n’existe pas de « sous-parcours » mais des choix d’options.

Une option correspond à un choix d’UE de même nature : renforcement, ouverture, spécialisation…

Les options de licence ne proposent pas plus d’UE que le nombre d’étudiants attendus divisés par 10.

## 3/ L’organisation des mentions de licence

- La **première année**, ou portail, est une **année de découverte**, commune à plusieurs mentions.

- La **deuxième année** est **l'année d'orientation** vers une des mentions du portail.

Au sein d’une mention, si des parcours débutent à ce niveau, une forte mutualisation d’UE existe entre ceux-ci permettant des passerelles entre ceux-ci.

- La **troisième année** est **une année de spécialisation** et se décline en parcours.

## 4/ La notion de portail

Il permet d’acquérir un socle commun de connaissances nécessaires pour continuer dans chacune des mentions le constituant.

Il permet d’afficher la pluridisciplinarité nécessaire à la construction des savoirs scientifiques.

Un portail signifie qu’un étudiant peut s’inscrire en L2 dans n’importe quelle mention intégrée au portail. Par exemple, un étudiant inscrit dans un des portails 2 ou 3 peut s’inscrire en L2 chimie sans avoir d’UE à rattraper.

Les formations de licences dans la Faculté des Sciences s’organiseront autour de 3 portails :

 - 1. Mathématique, physique, informatique, mécanique et MIASHS

 - 2. SV, SVT, SSS et chimie

 - 3. Physique, chimie, et SPI.

## 5/ La place des licences professionnelles

Chaque mention de licence affiche une ou plusieurs licences professionnelles susceptibles d’accueillir des étudiants de L2 de cette mention.

Un approfondissement du projet professionnel en L2 permet aux étudiants le désirant de s’orienter en L3 vers une des licences professionnelles affiliées à la mention.

## 6/ L’existence d’une « année 0 »

La loi nous permet d’adapter la première année afin de permettre la réussite de tous nos profils d’étudiants.

Après tests en ligne et entretien avec un enseignant responsable, l’étudiant est orienté en année 1 de licence ou de licence renforcée, en ce sens qu’elle est renforcée en « base ».

La licence renforcée dure 4 ans et s’appuie sur une année 1 dédoublée….

Le portail 1 propose une licence renforcée sur le site de St Charles.

Le portail 2 propose une licence renforcée sur le site de Luminy.

Le portail 3 propose une licence renforcée sur le site de St Jérôme.

## 7/ La place de l’insertion professionnel en licence

Cf. groupe de travail

## 8/ La place de l’anglais en licence

Cf. groupe de travail